



COMMUNE DE LIVILLIERS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du : 10 juin 2021

(Exécution de l'art.32 du Code de l'Administration Communale)

Le dix juin deux mille vingt et un à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, convoqué dans les formes légales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Marion WALTER, Maire.

Présents : Mesdames Cécile CARTON, Brigitte DUCHENE, Catherine FARGE, Claire JARRAUD, Dominique MORIN, Marion WALTER & Messieurs Jean ABONDANCE, François DANCONNIER, Frédéric JARRAUD, Franck MORIN, Philippe WIDERKHER

M. Philippe WIDERKHER a été élu secrétaire de séance.

A 20h30, Madame Marion WALTER Maire déclare la séance ouverte. Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité et signé par chacun des membres présents.

1 / EGLISE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le rendez-vous qui avait été fixé le 27 mai avec monsieur BERHAULT (Architecte du Patrimoine) a été reporté à une date ultérieure.

Pour assouplir les procédures en phase de relance, le seuil en dessous duquel les marchés publics de travaux sont dispensés de publicité et de mise en concurrence préalables est relevé à 100 000€ HT jusqu'au 31 décembre 2022 (Loi N°2020-1525 du 7 décembre d'accélération et de simplification de l'action publique (dite «ASAP»). Dans l'attribution de ces marchés, les acheteurs tiennent compte des principes fondamentaux d'égalité d'accès à la commande publique et de bon usage des deniers publics).

Réfection du parvis de l'église : Les plots seront repeints couleur bronze, suite à la consultation de l'ensemble des membres du conseil municipal, et vote à la majorité.

Les travaux de stabilisation du parvis devraient commencer fin juin.

Afin de finaliser le dossier de demande de subvention pour les travaux d'électricité auprès de la Préfecture au titre de la DTER 2021 (dotation équipement des territoires ruraux), Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'en effectuer la demande.

DELIBERATION

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de restauration de l'église nécessitent des travaux d'électricité et donne connaissance du chiffrage correspondant.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil d'approuver les travaux d'électricité pour un montant de 45 000 € HT et de l'autoriser à faire la demande de subvention à la Préfecture au titre de la DETR 2021

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le prévisionnel relatif aux travaux d'électricité pour un montant de 45 000 €HT établi par le maître d'œuvre ;

AUTORISE Madame le Maire à effectuer auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2021 la demande de subvention maximale pour les travaux électriques de l'église Saint Fiacre.

CHARGE Madame le Maire de mettre en œuvre les démarches et actes découlant de la présente délibération.

2./ .SIARP

L'ensemble du réseau d'eau usée et les quelques réseaux d'eau pluviale de la commune qui en assure l'entretien ont été transférés au SIARP, depuis octobre 2000.

Afin de régulariser la situation, concernant les réseaux internes à la copropriété du Tournebride, une délibération a été prise afin d'entériner la rétrocession du réseau d'eau pluviale de la copropriété à la commune, ainsi qu'un avenant pour incorporer son réseau d'eau usée dans la lise du réseau transféré au SIARP

DELIBERATION

VU le compte rendu de l'assemblée extraordinaire du lotissement du Tournebride ;

VU la demande présentée à l'unanimité de céder le réseau d'eaux pluviales de la copropriété à la commune de Livilliers ;

CONSIDERANT que l'assemblée générale a accepté à l'unanimité que les frais engagés soient à la charge des copropriétaires et que les services du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Pontoise (SIARP) soient autorisés à pénétrer dans les propriétés si une intervention dans le domaine privé est nécessaire ;

Par ces motifs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE avec **3 ABSTENTIONS** et **8 POUR**, la rétrocession du réseau d'eaux pluviales à titre gratuit ;

DECIDE en second lieu, avec **3 ABSTENTIONS** et **8 POUR**, de mettre le réseau, lorsqu'il sera acquis, à la disposition du SIARP, avec lequel la commune de Livilliers a passé convention.

3./SMDEGTVO

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait du Comité Syndical en date du 15 avril 2021 de modifier les statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise, et de la possibilité d'adhérer aux compétences facultatives « Contributions à la transition énergétique » et/ou « infrastructures de charge ».

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée des statuts modifiés du Syndicat et demande aux membres du Conseil de voter les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise, et des options facultatives présentées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à l'unanimité**

A) D'approuver les statuts modifiés, et annexés à la présente délibération :

Les articles 2 (objet), 3 (compétences) et 4 (missions et activités supplémentaires) sont modifiés :

- Le syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur ;
- Le syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur ;
- Le Syndicat se dote de compétences optionnelles :
 - Contribution à la transition énergétique ;
 - Infrastructures de charge
 - Energies renouvelables et efficacité énergétique ;
- Les missions et activités qui présentent le caractère de complément moral, nécessaire ou utile à l'exercice de ses compétences sont étendues.

B) Conformément à l'article 3.4 des statuts, la commune :

- Décide d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique »

C) Conformément à l'article 3.5 des statuts, la commune :

- Décide d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « infrastructures de charge »

4./DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des modifications devant être apportées au Budget communal 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité**, de voter les modifications suivantes :

DEPENSES - SECTION DE FONCTIONNEMENT

- De déduire 1045.97€ à l'article 6713 « Secours et dots », chapitre 67, en dépense de fonctionnement.
- D'ajouter 1045.97€ à l'article 66111 « Intérêts réglés à échéance » chapitre 66, dépenses de fonctionnement

DEPENSES - SECTION D'INVESTISSEMENT

- De déduire 710.13€ à l'article 2184 « mobilier » chapitre 21, en dépense d'investissement.
- D'ajouter 710.13€ à l'article 1641 « Emprunts en euros », chapitre 16 en dépense d'investissement.

5./ TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Travaux de la rue de Paris :

Les problèmes de retenues d'eau au pied du ralentisseur côté église ont été réglés au grand bonheur de certains propriétaires ;

Une déviation des eaux pluviales a été réalisée ;

Le ralentisseur a été repris à 2 endroits pour un meilleur écoulement des eaux.

Enfouissement des réseaux :

Le dossier afférent à l'enfouissement des lignes a été réouvert pour la rue du Vaunay et la Sente de l'Ecole.

Un état des lieux et un chiffrage doivent être effectués par la société STUR.

6./ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

PNR :

L'écriture de la nouvelle charte et la préparation des documents liés (plan du parc, annexes) sont en cours, avec pour objectif une finition d'ici la fin de l'été pour l'essentiel du projet. Dans le même temps, les réflexions sur le futur périmètre du Parc se terminent

A cette fin, une série d'ateliers est organisée à l'intention des signataires de la charte (élus et/ou techniciens) et des partenaires du Parc pour échanger sur les parties « à dilemme » identifiées lors de la concertation. Nous avons donc le plaisir de vous convier à quatre ateliers :

Vendredi 11 juin 9h30-12h30 : Atelier aménagement de l'espace, constructions durables, énergies (orientations 9, 10, 11)

Vendredi 18 juin 14h-17h : Atelier Agriculture (orientations 8, 14)

Jeudi 24 juin 14h-17h : Atelier Biodiversité et ressources naturelles (orientations 5, 6)

Jeudi 1^{er} juillet 9h30-12h30 : Atelier Gouvernance, coopérations, Education, participation citoyenne (orientations 1, 2, 3)

COMMISSION VOIRIE

La commission voirie a eu lieu le 7 mai 2021. Le budget annuel représente environ 350 000€.

Des appels d'offres ont été effectués pour la taille des 9 talus.

7./ .QUESTIONS DIVERSES

- Salle polyvalente : Quelques travaux pour aménager la salle polyvalente sont envisagés durant les vacances d'été. Des devis sont en cours d'élaboration.
- L'aménagement du cimetière : (jardin du souvenir, caverne), et la nouvelle réglementation vont être à l'étude prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Pour extrait en mairie le 18 juin 2021.

Le Maire

Marion WALTER

Walter

